

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/10/2009

Réception par le Prefet : 26/10/2009

Publication : 30/10/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-4-4-2

Séance du vendredi 23 octobre 2009

### REPRISE DU PARRAINAGE AU SEIN DU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les articles L.227-1 et L.227-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise la reprise des actions de parrainage à destination des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et ce à compter du mois de novembre 2009,
- approuve la convention type de parrainage annexée et autorise le Président du Conseil Général à la signer
- autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à adhérer à la Charte nationale du parrainage

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions